

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE737

présenté par

Mme Blin, Mme Anthoine, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller,
M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Taite et M. Viry

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Ils développent des partenariats avec les établissements scolaires généraux et agricoles ainsi qu'avec les collectivités. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'attractivité des formations agricoles est un préalable indispensable au renouvellement des générations.

Dans cet objectif, il apparaît nécessaire de "décloisonner" et d'optimiser le système d'apprentissage en permettant des partenariats avec l'ensemble des établissements scolaires et les collectivités.